

PLR.Les Libéraux-Radicaux Secrétariat général Neuengasse 20 Case postale 6136 CH-3001 Berne T +41 (0)31 320 35 35 F +41 (0)31 320 35 00

info@plr.ch www.plr.ch

PLR.Les Libéraux-Radicaux, Neuengasse 20, CP 6136, 3001 Berne

Bundesamt für Kommunikation BAKOM Abteilung Radio und Fernsehen Zukunftstrasse 44 3501 Biel Berne, le 28.08.2012 20120824_VL_Loi sur la radio et la télévision_f /GGL

Révision partielle de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Monsieur, Madame,

En vous remerciant de nous avoir consultés dans le cadre de l'audition sous rubrique, nous vous prions de trouver, ci-après, notre prise de position.

Le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* rejette la révision partielle de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) et demande au Conseil fédéral de proposer une nouvelle révision qui tienne compte des remarques suivantes :

Il est indéniable qu'avec les avancées technologiques, la loi fédéral sur la radio et la télévision est dépassée et nécessite aujourd'hui une réforme en profondeur. Cependant, un certain nombre de questions reste dans la présente réforme sans réponses. Ainsi, *Le PLR.Les Libéraux-Radicaux* refuse le présent modèle de taxe coûteux, ainsi que la révision de la redevance qui s'appliquera comme un nouvel impôt, indépendamment de la possession d'un appareil de réception alors qu'une minorité toujours plus petite de personnes ne consomme pas de médias électroniques. Dans ce contexte il y a deux options : Soit on se limite à une taxe liée à une utilisation concrète qui suscitera une grande bureaucratie, soit on adopte un autre système basé sur un impôt.

Nous demandons par conséquent que le Conseil fédéral étudie et propose un nouveau modèle de financement pour ce service public. Ce dernier devrait être financé par les impôts existant du budget ordinaire. Cette solution permettrait d'éliminer tous les frais de récolte. De plus, nous demandons que le montant octroyé à la SSR soit limitée afin d'assurer que des économies nécessaires continuent d'être effectuées au sein de celle-ci.

Un autre point négatif vient du constat que dans la révision partielle de la loi fédéral sur la radio et la télévision, le Conseil fédéral est seul maître pour décider d'une augmentation de l'impôt alors que cette démarche doit être prise par le parlement ou le peuple. Cet élément n'est pas acceptable en l'état et doit être modifié afin de permettre un contrôle partagé sur toute augmentation future de cet impôt.

Dans le cas où la solution du Conseil fédéral était adoptée, le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* soutiendrait le régime d'exceptions afin d'exonérer certains ménages pour raisons sociales (AI, AVS) mais demanderait que cette exonération soit également appliquée à toutes les entreprises afin d'éviter qu'elles ne payent deux fois la taxe et ne soient pénalisées doublement sur le marché du travail et dans le privé.









En résumé, le *PLR.Les Libéraux-Radicaux* rejette la révision partielle de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) sous cette forme et demande au Conseil fédéral de proposer un nouveau projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre prise de position, nous vous prions d'agréer, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux Le Président

Le Secrétaire général

Shefan Stacher

Philipp Müller Conseiller national Stefan Brupbacher